

Programme d'aide à l'éveil à la lecture et à l'écriture dans les milieux défavorisés (PAÉLÉ)

Programme qui a été en vigueur jusqu'en 2017

1) Catégorie :

- Programme ciblé

2) Problème de départ :

- L'éveil à la lecture et à l'écriture est l'un des facteurs essentiels pour favoriser une entrée harmonieuse à l'école.
- Les enfants n'ont pas tous les mêmes possibilités de s'éveiller à la lecture et à l'écriture et l'accompagnement des parents varie d'une famille à l'autre.
- Les parents qui ont acquis peu de capacités en lecture et en écriture et qui font rarement ces activités ont un accès limité à l'information qui leur permettrait de connaître les besoins de leurs enfants et de les accompagner dans la découverte du langage écrit. Chez ces parents, la difficulté à maîtriser la langue écrite crée un sentiment d'impuissance.
- L'éveil à la lecture et à l'écriture exige l'engagement de tous ceux qui sont présents auprès de la famille et des enfants. Il demande l'acquisition d'un nouveau savoir-faire et sollicite des connaissances dans plusieurs domaines d'études et champs d'action : développement de l'enfant, formation des adultes, compétences parentales, intervention familiale et stimulation précoce des enfants. Ainsi, tous les organismes qui agissent auprès de la famille et des enfants ont un rôle important à jouer dans ce domaine.

3) Objectifs :

- Sensibiliser les familles des milieux défavorisés aux comportements qu'elles peuvent adopter pour encourager l'éveil des enfants à la lecture et à l'écriture
- Informer les organismes des divers moyens auxquels ils peuvent avoir recours pour favoriser, d'une part, l'éveil des enfants à la lecture et à l'écriture et, d'autre part, l'intégration de l'éveil à la lecture dans les pratiques familiales
- Former les membres des organismes qui interviennent auprès des populations cibles, quant aux procédés et aux moyens à employer pour éveiller les enfants à la lecture et à l'écriture et pour intervenir dans ce domaine auprès des parents des milieux défavorisés
- Former les parents quant aux procédés et aux moyens à employer pour éveiller les enfants à la lecture et à l'écriture
- Promouvoir et diffuser la littérature jeunesse auprès des parents et des organismes visés au moyen de l'information, de l'accès aux livres, des activités de lecture, etc.
- Élaborer des stratégies pour inciter les pères à participer à l'éveil à la lecture et à l'écriture de leurs enfants

4) Milieu de réalisation :

- Services de garde et écoles primaires en milieu défavorisé
- Familles
- Communauté (bibliothèques publiques, CSSS, organismes communautaires, organismes d'alphabétisation ou d'éducation populaire, etc.)

5) Clientèle visée :

- Enfants âgés de 0 à 5 ans
- Leurs parents (Un effort sera fait pour inclure dans ce groupe cible les familles monoparentales et celles où les parents sont sans emploi.)
- Organismes

6) Mots clés :

- Programme d'aide à l'éveil à la lecture et à l'écriture dans les milieux défavorisés, PAÉLÉ, coeuréaction, partenariat école-famille-communauté, programme ciblé, éveil, lecture, écriture, préscolaire, parents, formation, stimulation, milieux défavorisés, réussite éducative

7) Description :

- PAELE est un programme d'aide qui a pour but de soutenir, dans les milieux défavorisés, l'intégration d'activités d'éveil à la lecture et à l'écriture dans les pratiques familiales, dans celles des organismes de la communauté et dans les différents lieux et services fréquentés par les familles.
- Approche partenariale :
 - Ce programme d'aide est issu du plan d'action de la Politique d'éducation des adultes et de formation continue du gouvernement du Québec. Il est sous la responsabilité du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Il est mis en œuvre avec la collaboration du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, du ministère de la Famille et des Aînés, du ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles dans certaines régions.
 - Ce programme s'appuie sur la mobilisation de tous les acteurs et partenaires ministériels, institutionnels et communautaires intéressés, tant sur les plans national et régional que sur le plan local.
- Approche écosystémique :
 - Ce programme identifie l'enfant, la famille et la communauté comme étant les trois systèmes qui peuvent jouer un rôle essentiel en matière d'éveil à la lecture et à l'écriture.
- Nature de l'aide :
 - Dans le but de soutenir les concertations locales, le MELS accorde annuellement à chaque région administrative une allocation en fonction du nombre de comités locaux ou à mettre ou à garder en place.

- Les projets concertés présentés aux comités régionaux doivent répondre aux critères suivants :
 - pouvoir être réalisés sur les territoires des écoles ayant des indices socioéconomiques de 9 ou de 10, conformément à la carte scolaire établie par le MELS;
 - être conçus et réalisés par les partenaires suivants : les CPE et les autres services de garde, les CSSS, les bibliothèques publiques, l'éducation préscolaire, l'éducation des adultes, les organismes communautaires de services à l'enfance et à la famille, les organismes d'alphabétisation ou d'éducation populaire, les CLE et tout autre organisme visé. Dans la mesure du possible, tous ces partenaires participent au projet;
 - toucher toutes les populations visées : enfants, parents et autres membres de la famille et organismes des territoires ciblés;
 - contribuer à l'atteinte de tous les objectifs du programme d'aide;
 - adopter une approche d'éveil à la lecture et à l'écriture conforme à celle qui est formulée dans le programme d'aide;
 - faire en sorte que les organismes intègrent à leur mandat, plan stratégique, orientations, plan d'action, programmation ou activités des actions d'éveil à la lecture et à l'écriture.

8) Étapes de réalisation :

- I. Mobilisation et formation initiale des partenaires du comité local
- II. Analyse de la situation à partir des données quantitatives et qualitatives disponibles auprès des organismes de la communauté, de l'offre de service des organismes de la communauté et du positionnement des organismes relativement aux facteurs de protection
- III. Partage et analyse de cette information et établissement de constats
- IV. Détermination des objectifs et des activités qui seront intégrées dans chaque organisme
- V. Dépôt du projet concerté au responsable régional du MELS et analyse par le comité régional
- VI. Rencontre de rétroaction entre les comités régional et local
- VII. Ajustements apportés au projet concerté, au besoin
- VIII. Dépôt d'un rapport d'activité annuel au comité régional et suivi

9) Activités/Interventions :

- Activités d'éveil à la lecture et à l'écriture ayant été réalisées par les partenaires de 2006 à 2009 :
 - Échelle nationale :
 - Campagne d'éveil à la lecture et à l'écriture (mot-clé, affiche, signet, papillon) par Télé-Québec et les ministères qui collaborent au programme d'aide

- o Échelle régionale :
 - Ajout du programme de formation des parents sur l'éveil à la lecture et à l'écriture au programme de soutien éducatif de la Direction de la santé publique
 - Information des parents prestataires de l'assurance-emploi au sujet des services de formation offerts aux parents par les services régionaux (SR)
- o Échelle locale :
 - Au cours des cliniques de vaccination organisées par le CSSS, la maison de la famille assure l'animation du livre auprès des parents et des enfants. La bibliothèque est responsable du prêt des livres.
 - Le CLE aménage un coin lecture dans sa salle d'attente.
 - Le centre d'éducation des adultes offre des ateliers sur l'éveil à la lecture et à l'écriture aux jeunes mères inscrites au programme Ma place au soleil.
 - Le CPE intègre la thématique de l'éveil à la lecture et à l'écriture à ses rencontres-causeries avec les parents.
 - Les intervenantes et les intervenants de Passe-partout offrent aux parents des activités d'information, de sensibilisation et d'animation portant sur les stratégies d'éveil.
- Activités destinées aux organismes :
 - o Formation relative à l'intervention en milieu défavorisé donnée aux partenaires des comités locaux
 - o Formation Toup'tilitou donnée aux éducateurs et éducatrices
 - o Formation annuelle sur l'éveil à la lecture et à l'écriture donnée aux éducateurs et éducatrices : regroupement des CPE et CS

10) Ressources nécessaires :

- Ressources humaines :
 - o Un coordonnateur de projet pour faciliter la concertation, soutenir le comité dans l'élaboration, la réalisation et le suivi du projet concerté et assurer le lien avec le comité régional
- Ressources matérielles :
 - o Les outils proposés par le MEES pour réaliser la démarche disponible gratuitement <http://www.education.gouv.qc.ca/parents-et-tuteurs/lecture-et-ecriture/eveil-dans-les-milieus-defavorises/>
 - o Des renseignements sur les populations, les services et les programmes existants dans la communauté

11) Rôle des participants :

- **Échelle nationale** - Le MELS, en collaboration avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le ministère de la Famille et des Aînés et le ministère de la Santé et des Services sociaux :
 - o détermine les orientations du programme d'aide;
 - o en assure l'encadrement et l'évaluation;
 - o précise les activités d'éveil à la lecture et à l'écriture qui peuvent être intégrées à l'échelle nationale;
 - o soutient les partenaires régionaux et locaux dans la mise en œuvre de l'action.

- **Échelle régionale** - Le MELS est responsable de la mise en place et de l'animation d'un comité régional composé de représentants des ministères suivants : Culture, Communications et Condition féminine, Emploi et Solidarité sociale, Famille et Aînés, Santé et Services sociaux et, dans certaines régions, Immigration et Communautés culturelles.
 - Le comité régional a la responsabilité de la mise en œuvre et du suivi du programme d'aide à l'échelle locale. Pour ce faire, il :
 - effectue l'analyse des territoires des écoles ayant un indice de milieu socioéconomique de 9 ou de 10 et établit un plan d'action quinquennal;
 - détermine les stratégies de mise en œuvre du programme dans les territoires ciblés;
 - facilite le partenariat nécessaire à la mise en œuvre du programme d'aide dans les territoires ciblés;
 - sollicite des projets dans ces milieux;
 - participe au suivi et à l'évaluation des projets;
 - favorise l'intégration durable des activités;
 - précise les activités d'éveil à la lecture et à l'écriture qui peuvent être intégrées à l'échelle régionale.
- **Échelle locale** - Les partenaires des comités locaux :
 - planifient, réalisent et évaluent le projet concerté;
 - précisent les activités d'éveil à la lecture et à l'écriture pouvant être intégrées dans leur organisme et les moyens d'assurer cette intégration;
 - assurent l'intégration des activités et des résultats obtenus dans leur organisation respective;
 - apportent les ajustements nécessaires.

12) Résultats de l'expérimentation/Fondements scientifiques :

- Ce programme s'inspire d'études menées au cours des dernières années : Strickland et Morrow, 1989; Giasson, J, 1995 et Thériault, J., 1995.
- Il s'inspire également d'une étude démontrant l'importance de stimuler le goût de la lecture dès la petite enfance et de mettre sur pied diverses activités favorisant l'éveil à la lecture et à l'écriture (Hélène Tremblay, 1997).
- Il repose sur d'autres connaissances issues des recherches mettant en évidence plusieurs facteurs pouvant avoir un effet positif sur l'éveil à la lecture et à l'écriture chez les enfants.¹
- Depuis 2003, les comités régionaux ont appuyé la mise en place de plus de 75 projets locaux concertés d'une durée moyenne de 2 ans. Ces projets sont réalisés par plus de 900 organismes partenaires présents sur les territoires des écoles ciblées ayant un indice de milieu socioéconomique de 9 ou de 10.
- En 2009-2010, plus de 40 comités locaux sont à l'œuvre et la mise en place d'une dizaine de nouveaux comités est prévue. L'évaluation des impacts du programme a été réalisée par une équipe de l'Université de Sherbrooke dans le cadre des actions concertées du Fonds québécois de recherche sur la société et la culture.
<http://www.frqsc.gouv.qc.ca/fr/parteneriat/nos-resultats-de%20recherche/histoire/evaluation-des-impacts-du-programme-d-eveil-a-la-lecture-et-a-l-ecriture-paele-dans-les-milieux-defavorises-2mzv6h871429817638265>

¹ Une revue de la littérature internationale sur l'éveil au langage écrit chez les enfants âgés de zéro à cinq ans réalisée par M^{me} Manon Théoret et M^{me} Élisabeth Lesieux de l'Université de Montréal est utilisée dans le cadre des travaux de révision du programme en cours actuellement au MELS. Ces travaux permettront, entre autres, de déterminer les facteurs de protection les plus significatifs pour chaque système, soit l'enfant, la famille et la communauté. La revue de la littérature et le résultat des travaux de révision seront publiés sur le site du programme d'aide.

13) Matériel associé au projet :

- Site Internet du *Programme d'aide à l'éveil à la lecture et à l'écriture dans les milieux défavorisés* : <http://www.education.gouv.qc.ca/parents-et-tuteurs/lecture-et-ecriture/eveil-dans-les-milieux-defavorises/>
- Ce site présente entre autres :
 - le cahier de mise en œuvre du programme (2003-2007);
 - les catégories d'activités d'éveil à la lecture et à l'écriture selon le type d'organisme (2003);
 - le matériel de sensibilisation à l'éveil à la lecture et à l'écriture : « Le plaisir de lire et d'écrire, ça commence bien avant l'école » (affiches, signets etc.). Ce matériel pour affichage ou distribution auprès des enfants et des familles est téléchargeable.
 - la trousse d'éveil à la lecture et à l'écriture « De A à Z, on s'aide! ».

14) Information complémentaire :

- L'information contenue dans cette fiche a été tirée du site Web suivant : <http://www.education.gouv.qc.ca/parents-et-tuteurs/lecture-et-ecriture/eveil-dans-les-milieux-defavorises/>.
- Un rapport de recherche intitulé : *Évaluation des impacts du Programme d'éveil à la lecture et à l'écrit (PAÉLÉ) dans les milieux défavorisés* a été déposé en septembre 2010).